

Calendrier prévisionnel régional

CONCOURS ET
EXAMENS
PROFESSIONNELS

2017



COOPÉRATION

des centres de gestion de la
fonction publique territoriale

RÉGION
NOUVELLE-
AQUITAINE

Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Table des matières

Les concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale.....	3
INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	3
Âge.....	3
Candidats reconnus travailleurs handicapés.....	3
Candidats européens.....	3
LES CONCOURS.....	3
Concours externe.....	3
Concours interne.....	4
Troisième concours.....	4
Organisation d'une opération de concours.....	4
Réussir un concours.....	4
LES EXAMENS PROFESSIONNELS.....	5
INSCRIPTION mode d'emploi.....	5
Les concours organisés en 2017.....	6
Les examens professionnels organisés en 2017.....	18
Contacteur un centre de gestion.....	27



Âge

Des conditions d'âge minimum et maximum peuvent être fixées par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emploi dans les conditions fixées au 4ème alinéa de l'article 6 de la loi du 13 juillet 1983 modifiée.

Les conditions d'âge maximum s'appliquent sans préjudice des dispositions prévoyant le recul ou la suppression de ces conditions pour l'accès aux emplois de la fonction publique territoriale.

Candidats reconnus travailleurs handicapés

Les candidats reconnus travailleurs handicapés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées peuvent bénéficier d'aménagements d'épreuves en fonction de la nature de leur handicap.

Pour obtenir ces aménagements, ils devront fournir, au moment de leur inscription :

- ▶ le certificat médical établi par un médecin agréé du département de résidence du candidat indiquant la catégorie du handicap, éventuellement sa nature, et attestant de la compatibilité de ce handicap avec le grade postulé et précisant les aménagements d'épreuves à mettre en place ;
- ▶ la notification de la décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

Candidats européens

Les concours sont accessibles aux ressortissants d'un autre État membre de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen.

Pour cela les candidats devront fournir notamment une copie du titre ou diplôme traduit en français reconnu comme équivalent aux diplômes français.

Les concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale

Les concours de la fonction publique territoriale permettent l'accès aux emplois des collectivités territoriales : communes, départements, régions, et des établissements publics locaux : communautés de communes, centres communaux d'action sociale...

LES CONCOURS

Concours externe

Le concours externe est ouvert aux candidats possédant un niveau de titre ou diplôme déterminé :

- Catégorie A : diplômes de niveau II ou plus (licence ou bac +3, maîtrise, MASTER...);
- Catégorie B : diplômes de niveau III et IV (bac ou bac + 2, DUT, BTS...);
- Catégorie C : diplômes de niveau V ou qualification reconnue comme équivalente (CAP, BEP...).

Dérogations

Sont dispensés de conditions de diplôme (sauf pour les professions réglementées) :

- les mères et pères d'au moins 3 enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement (art. 2 de la loi n° 80-490 du 1^{er} juillet 1980 modifié par la loi n° 2005-843 du 25 juillet 2005) ;
- les sportifs de haut niveau, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la Jeunesse et des Sports (art. 28 Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984) ;
- les possesseurs d'une équivalence de diplôme ou d'une reconnaissance de l'expérience professionnelle (voir modalités dans les brochures des concours).

Concours interne

Le concours interne est ouvert :

- Aux fonctionnaires et agents publics justifiant d'une durée d'ancienneté dans la fonction publique. Ils doivent justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.
- Aux candidats qui justifient d'une durée de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces États une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois considérés.

Troisième concours

Conditions d'accès en vigueur depuis le 28 janvier 2017 suite à la parution de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté.

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée minimale de quatre années, d'une ou de plusieurs activités professionnelles dans le cadre d'un contrat de droit privé, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

Est considéré comme responsable d'une association toute personne chargée de la direction ou de l'administration à un titre quelconque d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ou par la loi locale en vigueur dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Les titulaires de contrats aidés (emplois jeunes, les CAE, contrat d'avenir...) peuvent avoir accès à ces troisièmes concours.

Organisation d'une opération de concours

Un concours comporte généralement :

- **une phase d'admissibilité** ;
- **une phase d'admission**, pour les candidats déclarés admissibles.

Réussir un concours

A l'issue de ces concours, le lauréat figure sur une liste d'aptitude. Il peut y demeurer inscrit pendant une durée totale de 4 années sous réserve d'avoir demandé par écrit à être maintenu sur cette liste un mois avant le terme de la 2^{ème} et de la 3^{ème} année.

Le décompte de cette période de quatre ans est suspendu :

- pendant la durée des congés parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale et d'accompagnement d'une personne en fin de vie,
- pendant la durée du congé de longue durée,
- pendant la durée de l'accomplissement des obligations du service national,
- pour les élus locaux jusqu'au terme de leur mandat,
- lorsqu'un agent contractuel est recruté pour pourvoir un emploi permanent (sur le fondement de l'article 3-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée) alors qu'il est inscrit sur une liste d'aptitude d'accès à un cadre d'emplois dont les missions correspondent à l'emploi qu'il occupe.

Cette liste a une valeur nationale.

ATTENTION : LA RÉUSSITE A UN CONCOURS NE VAUT PAS RECRUTEMENT.

Il appartient au lauréat de rechercher un poste. Le pouvoir de nomination relève de la seule compétence du Maire ou du Président de la collectivité ou de l'établissement public.

LES EXAMENS PROFESSIONNELS

Les examens professionnels concernent les agents titulaires d'un grade dans la fonction publique territoriale qui désirent évoluer dans leur cadre d'emplois ou dans le cadre d'emplois immédiatement supérieur, sous certaines conditions liées au statut particulier de chaque cadre d'emplois.

Les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade d'accueil fixées par le statut particulier. Ils doivent justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

DÉPÔT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION

Jusqu'à la date limite de dépôt des dossiers d'inscription
(délai de rigueur)
Dossier d'inscription ou dossier de préinscription imprimé
+ pièces demandées

- ▶ Sur place dans les locaux du centre de gestion organisateur
- ▶ Par voie postale (cachet de la poste faisant foi) au centre de gestion organisateur, au plus tard à la date limite de dépôt des dossiers d'inscription indiquée sur le calendrier.

INSCRIPTION MODE D'EMPLOI



Toute inscription à un concours ou à un examen professionnel (du retrait au dépôt du dossier) se fait **auprès du centre de gestion organisateur** en respectant impérativement les dates d'inscription indiquées sur le calendrier, les adresses et horaires d'ouverture ainsi que les modalités pratiques des centres de gestion organisateurs.

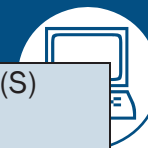
RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION

Jusqu'à la date limite de retrait des dossiers d'inscription
(délai de rigueur)

- ▶ Préinscription en ligne ou/et téléchargement sur internet du dossier d'inscription
- ▶ Demande écrite de dossier d'inscription par voie postale
- ▶ Retrait du dossier d'inscription sur place
Aucun dossier ne sera délivré sur demande téléphonique, ni par télécopie, ni par courriel.

ATTENTION : l'inscription à la préparation d'un concours ou d'un examen professionnel auprès du CNFPT ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel correspondant auprès du centre de gestion organisateur. De même, une décision d'équivalence de diplôme à un concours ne vaut pas inscription au concours correspondant auprès du centre de gestion organisateur.

LES CONCOURS ORGANISÉS EN 2017



INTITULÉ	CONDITIONS D'ACCÈS	DATES	ORGANISATEUR(S)
<p>Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe</p> <p>Concours externe, interne, et 3^{ème} concours</p> <p>Cat. B</p>	<p>Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation homologué au niveau III, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p>Concours Interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2^{ème} de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.</p> <p>3^{ème} concours : ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne seront prises en compte qu'à un seul titre.</p>	<p>Inscriptions du 07/02/2017 au 15/03/2017</p> <p>Date limite de dépôt le 23/03/2017</p> <p>1^{ère} épreuve le 12/10/2017</p>	<p>CDG de la Charente-Maritime</p> <p>■ www.cdg17.fr</p>
<p>Rédacteur territorial</p> <p>Concours externe, interne, et 3^{ème} concours</p> <p>Cat. B</p>	<p>Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p>Concours Interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2^{ème} de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.</p> <p>3^{ème} concours : ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne seront prises en compte qu'à un seul titre.</p>	<p>Inscriptions du 07/02/2017 au 15/03/2017</p> <p>Date limite de dépôt le 23/03/2017</p> <p>1^{ère} épreuve le 12/10/2017</p>	<p>CDG de la Haute-Vienne</p> <p>■ www.cdg87.fr</p>

FILIÈRE TECHNIQUE



INTITULÉ	CONDITIONS D'ACCÈS	DATES	ORGANISATEUR(S)
<p>Ingénieur territorial</p> <p>Concours externe et interne</p> <p>Cat. A</p> <p>Spécialités :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ingénierie, gestion technique et architecture Infrastructures et réseaux Prévention et gestion des risques Urbanisme, aménagement et paysages Informatique et systèmes d'information 	<p>Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur délivré dans les conditions prévues par les articles L. 642-1 et suivants du code de l'éducation, ou d'un diplôme d'architecte, ou d'un autre diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, correspondant à l'une des spécialités mentionnées à l'article 9 et reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. Les candidats doivent fournir lors de leur inscription au concours une attestation d'obtention du diplôme ou, à défaut, une attestation justifiant qu'ils accomplissent la dernière année du cycle d'études conduisant au diplôme considéré. La condition de diplôme doit être justifiée à une date fixée, par l'arrêté du président du centre de gestion fixant la date des épreuves, au plus tard le jour de la 1^{ère} épreuve.</p> <p>Concours Interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2^o de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.</p>	<p>Inscriptions du 10/01/2017 au 15/02/2017</p> <p>Date limite de dépôt le 23/02/2017</p> <p>1^{ère} épreuve les 14 et 15/06/2017</p>	<p>CDG organisateur par spécialité :</p> <p>Ingénierie, gestion technique et architecture CDG des Pyrénées-Atlantiques ■ www.cdg-64.fr</p> <p>Infrastructures et réseaux CDG de la Gironde ■ www.cdg33.fr</p> <p>Prévention et gestion des risques CDG de la Haute-Garonne ■ www.cdg31.fr</p> <p>Urbanisme, aménagement et paysages CDG de l'Hérault ■ www.cdg34.fr</p> <p>Informatique et systèmes d'Information CDG de la Charente-Maritime ■ www.cdg17.fr</p>
<p>Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement</p> <p>Concours externe et interne</p> <p>Cat. C</p> <p>Spécialité :</p> <ul style="list-style-type: none"> Restauration 	<p>Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités au titre de laquelle le candidat concourt.</p> <p>Concours Interne : ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs.</p>	<p>Inscriptions du 16/05/2017 au 21/06/2017</p> <p>Date limite de dépôt le 29/06/2017</p> <p>1^{ère} épreuve le 29/11/2017</p>	<p><i>Pour information</i></p> <p>CDG organisateur par spécialité</p> <p>Restauration</p> <p>CDG de la Gironde ■ www.cdg33.fr</p>



FILIÈRE TECHNIQUE

INTITULÉ	CONDITIONS D'ACCÈS	DATES	ORGANISATEUR(S)
<p style="text-align: center;">Agent de maîtrise territorial</p> <p style="text-align: center;">Concours externe, interne, et 3^{ème} concours</p> <p style="text-align: center;">Cat. C</p> <p>Spécialités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers • Logistique et sécurité • Environnement, hygiène • Espaces naturels, espaces verts • Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique • Restauration 	<p>Concours externe : ouvert aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.</p> <p>Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale ; les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de trois années au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p>3^{ème} concours : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à l'encadrement d'équipes techniques, à la direction ou à la réalisation de travaux nécessitant une compétence professionnelle technique étendue.</p> <p>Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne sont prises en compte qu'à un seul titre.</p>	<p>Inscriptions du 06/09/2016 au 05/10/2016</p> <p>Date limite de dépôt le 13/10/2016</p> <p>1^{ère} épreuve le 26/01/2017</p>	<p>CDG organisateur par spécialité :</p> <p>Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers CDG de la Corrèze ■ www.cdg19.fr</p> <p>Logistique et sécurité CDG de Lot-et-Garonne ■ www.cdg47.fr</p> <p>Environnement, hygiène CDG de la Haute-Vienne ■ www.cdg87.fr</p> <p>Espaces naturels, espaces verts CDG des Landes ■ www.cdg40.fr</p> <p>Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique CDG de la Vienne ■ www.cdg86.fr</p> <p>Restauration CDG de la Charente ■ www.cdg16.fr</p>



FILIÈRE CULTURELLE

INTITULÉ	CONDITIONS D'ACCÈS	DATES	ORGANISATEUR(S)
<p>Bibliothécaire territorial</p> <p>Concours externe et interne</p> <p>Cat. A</p> <p>Spécialité :</p> <ul style="list-style-type: none"> Bibliothèques 	<p>Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national sanctionnant un second cycle d'études supérieures ou d'un titre ou d'un diplôme de niveau équivalent figurant sur une liste établie par décret.</p> <p>Concours Interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p>	<p>Inscriptions du 10/01/2017 au 15/02/2017</p> <p>Date limite de dépôt le 23/02/2017</p> <p>1^{ère} épreuve le 23/05/2017</p>	<p>CDG organisateur par spécialité Bibliothèques</p> <p>CDG de la Charente-Maritime</p> <p>■ www.cdg17.fr</p>
<p>Adjoint territorial du patrimoine de 1^{ère} classe</p> <p>Concours externe, interne, et 3^{ème} concours</p> <p>Cat. C</p>	<p>Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p>Concours Interne : ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de quatre années au moins de services publics effectifs, dont deux années au moins dans les services d'un musée, d'une bibliothèque, des archives, de la documentation ou des parcs et jardins.</p> <p>3^{ème} concours : ouvert aux candidats qui justifient de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, soit d'activités professionnelles correspondant à la réalisation de tâches liées à la mise en œuvre d'activités de développement culturel ou relatives au patrimoine, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p> <p>Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne sont prises en compte qu'à un seul titre.</p>	<p>Inscriptions du 04/10/2016 au 09/11/2016</p> <p>Date limite de dépôt le 17/11/2016</p> <p>1^{ère} épreuve le 16/03/2017</p>	<p><i>Pour information</i></p> <p>CDG de la Gironde</p> <p>■ www.cdg33.fr</p>

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE



INTITULÉ	CONDITIONS D'ACCÈS	DATES	ORGANISATEUR(S)
<p>Médecin territorial de 2^{ème} classe</p> <p>Concours sur titre</p> <p>Cat. A</p>	<p>Ouvert :</p> <p>1° Aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre exigé, en application du 1° de l'article L. 4111-1 du code de la santé publique, pour l'exercice de la profession de médecin ;</p> <p>2° Aux personnes ayant obtenu une autorisation individuelle permanente d'exercice de la médecine délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique ou de l'article 60 de la loi n° 99-641 du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle.</p> <p>Lorsque les missions correspondant aux postes mis aux concours l'exigent, le concours est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou titre de médecin spécialiste dans les spécialités concernées.</p>	<p>Inscriptions du 06/09/2016 au 05/10/2016</p> <p>Date limite de dépôt le 13/10/2016</p> <p>1^{ère} épreuve à compter du 02/02/2017</p>	<p>CDG de Lot-et-Garonne</p> <p>■ www.cdg47.fr</p>
<p>Puéricultrice territoriale de classe normale</p> <p>Concours sur titres</p> <p>Cat. A</p>	<p>Ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'État de puéricultrice mentionné à l'article R. 4311-13 du code de la santé publique ou d'une autorisation d'exercer cette profession délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.</p>	<p>Inscriptions du 06/09/2016 au 05/10/2016</p> <p>Date limite de dépôt le 13/10/2016</p> <p>1^{ère} épreuve 07/02/2017</p>	<p><i>Pour information</i></p> <p>CDG de la Corrèze</p> <p>■ www.cdg19.fr</p>
<p>Infirmier territorial en soins généraux de classe normale</p> <p>Concours sur titres</p> <p>Cat. A</p>	<p>Ouvert aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.</p>	<p>Inscriptions du 06/09/2016 au 05/10/2016</p> <p>Date limite de dépôt le 13/10/2016</p> <p>1^{ère} épreuve à compter du 06/02/2017</p>	<p>CDG des Deux-Sèvres</p> <p>■ www.cdg79.fr</p>
<p>Conseiller territorial socio-éducatif</p> <p>Concours sur titres</p> <p>Cat. A</p>	<p>Ouvert aux candidats titulaires des diplômes ou titres requis pour être recrutés dans les cadres d'emplois ou corps des assistants socio-éducatifs, des éducateurs de jeunes enfants, des assistants de service social, des conseillers en économie sociale et familiale et des éducateurs techniques spécialisés.</p> <p>Les candidats doivent en outre être titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale ou d'une autre qualification reconnue comme équivalente par la commission instituée par l'article 8 du décret du 13 février 2007.</p>	<p>Inscriptions du 07/03/2017 au 12/04/2017</p> <p>Date limite de dépôt le 20/04/2017</p> <p>1^{ère} épreuve 14/09/2017</p>	<p><i>Pour information</i></p> <p>CDG du Gard</p> <p>■ www.cdg30.fr</p>

FILIERE MÉDICO-SOCIALE



INTITULÉ	CONDITIONS D'ACCÈS	DATES	ORGANISATEUR(S)
<p>Éducateur territorial de jeunes enfants</p> <p>Concours sur titres</p> <p>Cat. B</p>	<p>Ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.</p>	<p>Inscriptions du 06/09/2016 au 05/10/2016</p> <p>Date limite de dépôt le 13/10/2016</p> <p>1^{ère} épreuve 09/02/2017</p>	<p>CDG de la Gironde</p> <p>■ www.cdg33.fr</p>
<p>Assistant territorial socio-éducatif</p> <p>Concours sur titres</p> <p>Cat. B</p> <p>Spécialités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assistant de service social • Éducation spécialisée • Conseil en économie sociale et familiale 	<p>Spécialité « Assistant de service social » : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'État d'assistant de service social ou titulaires d'un diplôme, certificat ou d'autres titres mentionnés à l'article L. 411-1 du code de l'action sociale et des familles.</p> <p>Spécialité « Éducation spécialisée » : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'État d'éducateur spécialisé ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.</p> <p>Spécialité « Conseil en économie sociale et familiale » : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret du 13 février 2007.</p>	<p>Inscriptions du 07/03/2017 au 12/04/2017</p> <p>Date limite de dépôt le 20/04/2017</p> <p>1^{ère} épreuve 28/09/2017</p>	<p><i>Pour information</i></p> <p>CDG de la Corrèze</p> <p>■ www.cdg19.fr</p>
<p>Auxiliaire de soins territorial principal de 2^{ème} classe</p> <p>Concours sur titres</p> <p>Cat. C</p> <p>Spécialités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide-soignant • Aide médico-psychologique 	<p>Spécialité « Aide-soignant » : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'État d'aide-soignant, du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant, du diplôme professionnel d'aide-soignant ou autres diplômes, certificats ou titres mentionnés aux articles L. 4391-1 à L. 4391-4 du code de la santé publique.</p> <p>Spécialité « Aide médico-psychologique » : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'État d'aide médico-psychologique.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'État d'infirmier après 1971 ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique après 1979.</p>	<p>Inscriptions du 25/04/2017 au 24/05/2017</p> <p>Date limite de dépôt le 01/06/2017</p> <p>Épreuve à compter du 10/10/2017</p>	<p>CDG de la Creuse</p> <p>■ www.cdg23.fr</p>

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE



INTITULÉ	CONDITIONS D'ACCÈS	DATES	ORGANISATEUR(S)
<p>Auxiliaire de puériculture territorial de 1^{ère} classe</p> <p>Concours sur titres Cat. C</p>	<p>Ouvert aux candidats titulaires du certificat d'auxiliaire de puériculture institué par le décret du 13 août 1947, aux candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture et aux candidats titulaires du diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait, après 1971, à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'État d'infirmier ou, après 1979, du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique.</p>	<p>Inscriptions du 04/10/2016 au 09/11/2016</p> <p>Date limite de dépôt le 17/11/2016</p> <p>Épreuve à compter du 06/03/2017</p>	<p>CDG de la Charente</p> <p>■ www.cdg16.fr</p>
<p>Agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles ATSEM</p> <p>Concours externe, interne, et 3^{ème} concours</p> <p>Cat. C</p>	<p>Concours externe : ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p>Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux fonctionnaires et agents de l'État et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de deux années au moins de services publics effectifs effectuées auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p>3^{ème} concours : ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.</p> <p>Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne seront prises en compte qu'à un seul titre.</p>	<p>Inscriptions du 25/04/2017 au 24/05/2017</p> <p>Date limite de dépôt le 01/06/2017</p> <p>1^{ère} épreuve 18/10/2017</p>	<p>Pour information</p> <p>CDG de la Gironde</p> <p>■ www.cdg33.fr</p>
<p>Agent social territorial principal de 2^{ème} classe</p> <p>Concours sur titres</p> <p>Cat. C</p>	<p>Ouvert aux personnes possédant un diplôme homologué au niveau V selon la procédure définie par le décret du 8 janvier 1992 ou figurant sur une liste établie par arrêté conjoint du ministre chargé des affaires sociales et du ministre chargé des collectivités locales.</p>	<p>Inscriptions du 25/04/2017 au 24/05/2017</p> <p>Date limite de dépôt le 01/06/2017</p> <p>1^{ère} épreuve 19/10/2017</p>	<p>CDG de la Vienne</p> <p>■ www.cdg86.fr</p>



FILIÈRE ANIMATION

INTITULÉ	CONDITIONS D'ACCÈS	DATES	ORGANISATEUR(S)
<p style="text-align: center;">Animateur territorial principal de 2^{ème} classe</p> <p style="text-align: center;">Concours externe, interne, et 3^{ème} concours</p> <p style="text-align: center;">Cat. B</p>	<p>Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'État et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau III, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois telles que définies à l'article 2 du décret n°2011-558 du 20 mai 2011 ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p>Concours Interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984.</p> <p>3^{ème} concours : ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.</p> <p>Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne seront prises en compte qu'à un seul titre.</p>	<p>Inscriptions du 07/03/2017 au 12/04/2017</p> <p>Date limite de dépôt le 20/04/2017</p> <p>1^{ère} épreuve 21/09/2017</p>	<p style="text-align: center;">CDG de la Gironde ■ www.cdg33.fr</p>

FILIÈRE ANIMATION



INTITULÉ	CONDITIONS D'ACCÈS	DATES	ORGANISATEUR(S)
<p>Animateur territorial</p> <p>Concours externe, interne, et 3^{ème} concours</p> <p>Cat. B</p>	<p>Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'État et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau IV délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois telles que définies à l'article 2 du décret n°2011-558 du 20 mai 2011 ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p>Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984</p> <p>3^{ème} concours : ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.</p> <p>Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne seront prises en compte qu'à un seul titre.</p>	<p>Inscriptions du 07/03/2017 au 12/04/2017</p> <p>Date limite de dépôt le 20/04/2017</p> <p>1^{ère} épreuve 21/09/2017</p>	<p>CDG de la Charente</p> <p>■ www.cdg16.fr</p>

FILIÈRE ANIMATION



INTITULÉ	CONDITIONS D'ACCÈS	DATES	ORGANISATEUR(S)
<p style="text-align: center;">Adjoint territorial d'animation de 1^{ère} classe</p> <p>Concours externe, interne, et 3^{ème} concours</p> <p style="text-align: center;">Cat. C</p>	<p>Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'État et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.</p> <p>Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs.</p> <p>3^{ème} concours : ouvert aux candidats qui justifient de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, soit d'activités professionnelles correspondant à la réalisation d'actions d'animation, éducatives, de développement local ou de médiation sociale, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée générale délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Un décret fixe les modalités de prise en compte de ces différentes activités.</p> <p>Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne sont prises en compte qu'à un seul titre.</p>	<p>Inscriptions du 04/10/2016 au 09/11/2016</p> <p>Date limite de dépôt le 17/11/2016</p> <p>1^{ère} épreuve 23/03/2017</p>	<p style="text-align: center;">CDG de la Dordogne ■ www.cdg24.fr</p>

FILIÈRE SÉCURITÉ

INTITULÉ	CONDITIONS D'ACCÈS	DATES	ORGANISATEUR(S)
<p style="text-align: center;">Chef de service de police municipale</p> <p>Concours externe, interne, et 3^{ème} concours</p> <p style="text-align: center;">Cat. B</p>	<p>Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat, ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p>Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.</p> <p>3^{ème} concours : ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs des activités professionnelles ou d'un ou plusieurs des mandats mentionnés au 3° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984.</p> <p>Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux chefs de service de police municipale.</p> <p>Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne sont prises en compte qu'à un seul titre.</p>	<p>Inscriptions du 25/10/2016 au 30/11/2016</p> <p>Date limite de dépôt le 08/12/2016</p> <p>Épreuve à compter du 08/06/2017</p>	<p>CIG de la grande couronne de la région Ile-de-France</p> <p>■ www.clgversailles.fr</p>

**Les examens
professionnels
organisés en 2017**

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

INTITULÉ	CONDITIONS D'ACCÈS	DATES	ORGANISATEUR(S)
<p>Attaché territorial principal</p> <p>Examen professionnel d'avancement de grade</p> <p>Cat. A</p>	<p>Ouvert aux attachés qui justifient au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et comptent au moins un an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon du grade d'attaché.</p>	<p>Inscriptions du 25/10/2016 au 30/11/2016</p> <p>Date limite de dépôt le 08/12/2016</p> <p>1^{ère} épreuve le 06/04/2017</p>	<p>CDG de la Vienne</p> <p>■ www.cdg86.fr</p>
<p>Adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe</p> <p>Examen professionnel d'avancement de grade</p> <p>Cat. C</p>	<p>Ouvert aux adjoints administratifs territoriaux de 2^{ème} classe ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans leur grade.</p>	<p>Inscriptions du 04/10/2016 au 09/11/2016</p> <p>Date limite de dépôt le 17/11/2016</p> <p>1^{ère} épreuve le 14/03/2017</p>	<p>CDG de la Creuse</p> <p>■ www.cdg23.fr</p>



FILIÈRE TECHNIQUE

INTITULÉ	CONDITIONS D'ACCÈS	DATES	ORGANISATEUR(S)
<p style="text-align: center;">Technicien territorial principal de 1^{ère} classe</p> <p style="text-align: center;">Examen professionnel d'avancement de grade</p> <p style="text-align: center;">Cat. B</p> <p>Spécialités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bâtiments, génie civil • Réseaux, voirie et infrastructures • Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration • Aménagement urbain et développement durable • Déplacements, transports • Espaces verts et naturels • Ingénierie, informatique et systèmes d'information • Services et intervention techniques • Métiers du spectacle 	<p>Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6^{ème} échelon du grade de technicien principal de 2^{ème} classe et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p>	<p>Inscriptions du 25/10/2016 au 30/11/2016</p> <p>Date limite de dépôt le 08/12/2016</p> <p>1^{ère} épreuve le 13/04/2017</p>	<p>CDG organisateur par spécialité :</p> <p>Bâtiments, génie civil CDG de la Haute-Vienne ■ www.cdg87.fr</p> <p>Réseaux, voirie et infrastructures CDG de la Corrèze ■ www.cdg19.fr</p> <p>Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration CDG des Pyrénées-Atlantiques ■ www.cdg-64.fr</p> <p>Aménagement urbain et développement durable CDG des Landes ■ www.cdg40.fr</p> <p>Déplacements, transports CDG de la Charente-Maritime ■ www.cdg17.fr</p> <p>Espaces verts et naturels CDG de la Charente ■ www.cdg16.fr</p> <p>Ingénierie, informatique et systèmes d'information CDG de la Gironde ■ www.cdg33.fr</p> <p>Services et intervention techniques CDG des Landes ■ www.cdg40.fr</p> <p>Métiers du spectacle CDG de Lot-et-Garonne ■ www.cdg47.fr</p>



FILIÈRE TECHNIQUE

INTITULÉ	CONDITIONS D'ACCÈS	DATES	ORGANISATEUR(S)
<p style="text-align: center;">Technicien territorial principal de 2^{ème} classe</p> <p style="text-align: center;">Examen professionnel de promotion interne</p> <p style="text-align: center;">Cat. B</p> <p>Spécialités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bâtiments, génie civil • Réseaux, voirie et infrastructures • Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration • Aménagement urbain et développement durable • Déplacements, transports • Espaces verts et naturels • Ingénierie, informatique et systèmes d'information • Services et intervention techniques • Métiers du spectacle 	<p>Ouvert aux fonctionnaires :</p> <p>1° relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;</p> <p>2° relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ou d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;</p> <p>3° relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ou d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.</p> <p>Les fonctionnaires mentionnés au 1° doivent compter au moins huit ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'État, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique.</p> <p>Les fonctionnaires mentionnés aux 2° et 3° doivent compter au moins dix ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'État, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique.</p>	<p>Inscriptions du 25/10/2016 au 30/11/2016</p> <p>Date limite de dépôt le 08/12/2016</p> <p>1^{ère} épreuve le 13/04/2017</p>	<p>CDG organisateur par spécialité :</p> <p>Bâtiments, génie civil CDG de la Haute-Vienne ■ www.cdg87.fr</p> <p>Réseaux, voirie et infrastructures CDG de la Corrèze ■ www.cdg19.fr</p> <p>Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration CDG des Pyrénées-Atlantiques ■ www.cdg-64.fr</p> <p>Aménagement urbain et développement durable CDG des Landes ■ www.cdg40.fr</p> <p>Déplacements, transports CDG de la Charente-Maritime ■ www.cdg17.fr</p> <p>Espaces verts et naturels CDG de la Charente ■ www.cdg16.fr</p> <p>Ingénierie, informatique et systèmes d'information CDG de la Gironde ■ www.cdg33.fr</p> <p>Services et intervention techniques CDG des Landes ■ www.cdg40.fr</p> <p>Métiers du spectacle CDG de Lot-et-Garonne ■ www.cdg47.fr</p>

FILIÈRE TECHNIQUE

INTITULÉ	CONDITIONS D'ACCÈS	DATES	ORGANISATEUR(S)
<p style="text-align: center;">Technicien territorial principal de 2^{ème} classe</p> <p style="text-align: center;">Examen professionnel d'avancement de grade</p> <p style="text-align: center;">Cat. B</p> <p>Spécialités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bâtiments, génie civil • Réseaux, voirie et infrastructures • Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration • Aménagement urbain et développement durable • Déplacements, transports • Espaces verts et naturels • Ingénierie, informatique et systèmes d'information • Services et intervention techniques • Métiers du spectacle 	<p>Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 4^{ème} échelon du grade de technicien territorial et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p>	<p>Inscriptions du 25/10/2016 au 30/11/2016</p> <p>Date limite de dépôt le 08/12/2016</p> <p>1^{ère} épreuve le 13/04/2017</p>	<p>CDG organisateur par spécialité :</p> <p>Bâtiments, génie civil CDG de la Haute-Vienne ■ www.cdg87.fr</p> <p>Réseaux, voirie et infrastructures CDG de la Corrèze ■ www.cdg19.fr</p> <p>Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration CDG des Pyrénées-Atlantiques ■ www.cdg-64.fr</p> <p>Aménagement urbain et développement durable CDG des Landes ■ www.cdg40.fr</p> <p>Déplacements, transports CDG de la Charente-Maritime ■ www.cdg17.fr</p> <p>Espaces verts et naturels CDG de la Charente ■ www.cdg16.fr</p> <p>Ingénierie, informatique et systèmes d'information CDG de la Gironde ■ www.cdg33.fr</p> <p>Services et intervention techniques CDG des Landes ■ www.cdg40.fr</p> <p>Métiers du spectacle CDG de Lot-et-Garonne ■ www.cdg47.fr</p>

FILIÈRE TECHNIQUE

INTITULÉ	CONDITIONS D'ACCÈS	DATES	ORGANISATEUR(S)
<p>Agent de maîtrise territorial</p> <p>Examen professionnel de promotion interne</p> <p>Cat. C</p>	<p>Ouvert aux fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux comptant au moins huit ans de services effectifs, y compris la période normale de stage, dans leur cadre d'emplois et, s'il y a lieu, dans les cadres d'emplois des agents territoriaux des services techniques, des agents d'entretien territoriaux, des aides médico-techniques territoriaux, des gardiens d'immeubles territoriaux, des agents de salubrité territoriaux et des conducteurs de véhicules territoriaux et ayant atteint au moins le 5^{ème} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe.</p>	<p>Inscriptions du 06/09/2016 au 05/10/2016</p> <p>Date limite de dépôt le 13/10/2016</p> <p>1^{ère} épreuve le 26/01/2017</p>	<p>CDG de la Charente-Maritime</p> <p>■ www.cdg17.fr</p>



FILIÈRE CULTURELLE

INTITULÉ	CONDITIONS D'ACCÈS	DATES	ORGANISATEUR(S)
<p>Professeur territorial d'enseignement artistique</p> <p>Examen professionnel de promotion interne</p> <p>Cat.A</p> <p>Spécialités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Musée • Danse • Art dramatique • Arts plastique 	<p>Ouvert aux fonctionnaires territoriaux qui justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans les grades d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe ou d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe.</p>	<p>Inscriptions du 15/11/2016 au 14/12/2016</p> <p>Date limite de dépôt le 22/12/2016</p> <p>Epreuve à compter du 20/03/2017</p>	<p>Organisation nationale</p> <p>Détail page suivante</p>

FILIÈRE CULTURELLE



INTITULÉ	ORGANISATEUR PAR DISCIPLINE			
	Spécialité	Discipline	Organisateur	Site Internet
<p>Professeur territorial d'enseignement artistique (suite)</p> <p>Examen professionnel de promotion interne</p> <p>Cat. A</p> <p>Spécialités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Musique • Danse • Art dramatique • Arts plastiques 	Musique	Violon	CDG des Bouches du Rhône	■ www.cdg13.com
		Alto	CDG du Doubs	■ www.cdg25.org
		Violoncelle	CDG des Alpes-Maritimes	■ www.cdg06.fr
		Contrebasse	CIG Petite Couronne	■ www.cig929394.fr
		Flûte traversière	CDG du Bas-Rhin	■ www.cdg67.fr
		Hautbois	CDG du Nord	■ www.cdg59.fr
		Clarinette	CDG du Calvados	■ www.cdg14.fr
		Basson	CDG de la Gironde	■ www.cdg33.fr
		Saxophone	CIG Petite Couronne	■ www.cig929394.fr
		Trompette	CDG d'Ille-et-Vilaine	■ www.cdg35.fr
		Cor	CDG de l'Isère	■ www.cdg38.fr
		Trombone	CDG de la Haute-Garonne	■ www.cdg31.fr
		Tuba	CDG d'Ille-et-Vilaine	■ www.cdg35.fr
		Piano	CDG du Rhône	■ www.cdg69.fr
		Orgue	CDG de la Seine-Maritime	■ www.cdg76.fr
		Accordéon	CDG du Puy-de-Dôme	■ www.cdg63.fr
		Harpe	CDG de Loire-Atlantique	■ www.cdg44.fr
		Guitare	CDG de la Gironde	■ www.cdg33.fr
		Percussions	CDG d'Indre-et-Loire	■ www.cdg37.fr
		Direction d'ensembles instrumentaux	CIG Grande Couronne	■ www.cigversailles.fr
		Chant	CDG d'Ille-et-Vilaine	■ www.cdg35.fr
		Direction d'ensembles vocaux	CIG Grande Couronne	■ www.cigversailles.fr
		Musique ancienne (tous instruments)	CIG Petite Couronne	■ www.cig929394.fr
		Musique traditionnelle (tous instruments)	CDG de la Haute-Garonne	■ www.cdg31.fr
		Jazz (tous instruments)	CDG de Meurthe-et-Moselle	■ www.cdg54.fr
		Musique électroacoustique	CDG des Alpes-Maritimes	■ www.cdg06.fr
		Professeur coordonnateur des musiques actuelles amplifiées (tous instruments)	CDG d'Ille-et-Vilaine	■ www.cdg35.fr
		Accompagnateur (musique et danse)	CDG de Meurthe-et-Moselle	■ www.cdg54.fr
		Professeur d'accompagnement (musique et danse)	CDG de Meurthe-et-Moselle	■ www.cdg54.fr
		Formation musicale	CDG de Meurthe-et-Moselle	■ www.cdg54.fr
		Culture musicale	CIG Petite Couronne	■ www.cig929394.fr
		Ecriture	CIG Petite Couronne	■ www.cig929394.fr
Professeur chargé de direction (musique, danse, art dramatique)	CIG Grande Couronne	■ www.cigversailles.fr		



FILIÈRE CULTURELLE

	Danse	Danse contemporaine	CDG du Nord	■ www.cdg59.fr
		Danse classique	CDG du Nord	■ www.cdg59.fr
		Danse jazz	CDG du Nord	■ www.cdg59.fr
	Art dramatique	<i>Pas de discipline pour cette spécialité</i>	CIG Grande Couronne	■ www.cigversailles.fr
	Arts plastiques	<i>Pas de discipline pour cette spécialité</i>	CDG de l'Hérault	■ www.cdg34.fr

INTITULÉ	CONDITIONS D'ACCÈS	DATES	ORGANISATEUR(S)
<p>Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe</p> <p>Examen professionnel de promotion interne</p> <p>Cat. B</p> <p>Spécialités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Musée • Bibliothèque • Archives • Documentation 	<p>Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine titulaires du grade d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe ou d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe, comptant au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois à caractère culturel en position d'activité ou de détachement.</p>	<p>Inscriptions du 10/01/2017 au 15/02/2017</p> <p>Date limite de dépôt le 23/02/2017</p> <p>1^{ère} épreuve le 18/05/2017</p>	<p>CDG des Landes</p> <p>www.cdg40.fr</p>

FILIÈRE SPORTIVE

INTITULÉ	CONDITIONS D'ACCÈS	DATES	ORGANISATEUR(S)
<p>Conseiller territorial des activités physiques et sportives principal</p> <p>Examen professionnel d'avancement de grade</p> <p>Cat. A</p>	<p>Ouvert aux conseillers qui justifient au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de huit ans de services effectifs accomplis en position d'activité ou de détachement dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A, la période de stage précédant la titularisation, le temps effectivement accompli au titre du service militaire obligatoire ou du service national actif et la fraction qui excède la douzième année de l'ancienneté acquise dans un grade de catégorie B étant assimilés dans la limite de trois ans à des périodes de services effectifs.</p>	<p>Inscriptions du 25/10/2016 au 30/11/2016</p> <p>Date limite de dépôt le 08/12/2016</p> <p>1^{ère} épreuve le 11/04/2017</p>	<p><i>Pour information</i></p> <p>CDG du Loiret www.cdg45.fr</p>
<p>Éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe</p> <p>Examen professionnel d'avancement de grade</p> <p>Cat. B</p>	<p>Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6^{ème} échelon du grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p>	<p>Inscriptions du 06/09/2016 au 05/10/2016</p> <p>Date limite de dépôt le 13/10/2016</p> <p>1^{ère} épreuve le 19/01/2017</p>	<p><i>Pour information</i></p> <p>CDG de la Vienne ■ www.cdg96.fr</p>
<p>Éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe</p> <p>Examen professionnel d'avancement de grade</p> <p>Cat. B</p>	<p>Ouvert aux fonctionnaires justifiant d' au moins un an dans le 4^{ème} échelon du grade d'éducateur des activités physiques et sportives et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p>	<p>Inscriptions du 06/09/2016 au 05/10/2016</p> <p>Date limite de dépôt le 13/10/2016</p> <p>1^{ère} épreuve le 19/01/2017</p>	<p>CDG de la Gironde ■ www.cdg33.fr</p>

FILIÈRE SÉCURITÉ

INTITULÉ	CONDITIONS D'ACCÈS	DATES	ORGANISATEUR(S)
<p>Chef de service de police municipale</p> <p>Examen professionnel de promotion interne</p> <p>Cat. B</p>	<p>Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale et du cadre d'emplois des gardes champêtres comptant au moins huit ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement.</p>	<p>Inscriptions du 25/10/2016 au 30/11/2016</p> <p>Date limite de dépôt le 08/12/2016</p> <p>1^{ère} épreuve le 08/06/2017</p>	<p><i>Pour information</i></p> <p>CIG de la petite couronne de la région Ile-de-France</p> <p>■ www.clg929394.fr</p>

Contacteur un centre de gestion

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente

30 rue Denis Papin - CS 12213
16022 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 69 70 02
www.cdg16.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime

85 boulevard de la République - CS 50002
17076 LA ROCHELLE CEDEX 9
Tél. 05 46 27 47 00
www.cdg17.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze

Champeau - CS 90208
19007 TULLE CEDEX
Tél. 05 55 20 69 40
concours@cdg19.fr - www.cdg19.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse

Résidence Chabrières - Rue Charles Chareille
23000 GUÉRET
Tél : 05 55 51 90 20
info@cdg23.fr - www.cdg23.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne

MAISON DES COMMUNES - 1 Bd. de Saltgourde - BP. 108
24051 PERIGUEUX CT CEDEX 9
Tél. 05 53 02 87 00
concours@cdg24.fr - www.cdg24.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard

183 chemin du Mas Coquillard
30900 NIMES
Tél. 04 66 38 86 86
cdg30@cdg30.fr - www.cdg30.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne

590 rue Buissonnière - CS 37666
31676 LABEGE CEDEX
Tél. 05 81 91 93 00
www.cdg31.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

Immeuble HORIOPOLIS
25 rue du Cardinal Richaud - CS 10019
33049 BORDEAUX CEDEX
Tél. 05 56 11 94 30
concours@cdg33.fr - www.cdg33.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault

Parc d'Activités d'Alco - 254 rue Michel Teule
34184 MONTPELLIER CEDEX 4
Tél. 04 67 04 38 80
www.cdg34.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes

Maison des Communes
175 place de la Caserne Bosquet - BP 30069
40002 MONT DE MARSAN CEDEX
Tél. 05 58 85 80 00
www.cdg40.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne

53 rue de Cartou - CS 80050
47901 AGEN CEDEX 9
Tél. 05 53 48 00 70
service.concours@cdg47.fr - www.cdg47.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques

Maison des Communes - Cité administrative
Rue Auguste Renoir - CS 40609
64006 PAU CEDEX
Tél. 05 59 84 59 45
espace.concours@cdg-64.fr - www.cdg-64.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres

9 rue Chaigneau CS 80030
79403 St-Maixent L'Ecole Cedex
Tél. : 05 49 06 08 53
concours@cdg79.fr - www.cdg79.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne

Téléport 2 - Avenue René Cassin - CS 20205
86962 FUTUROSCOPE CEDEX
Tél. 05 49 49 12 10
emploi-concours@cdg86.fr - www.cdg86.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne

55 rue de l'ancienne école normale d'instituteurs - BP339
87009 LIMOGES CEDEX
Tél. 05 55 30 08 62
concours@cdg87.fr - www.cdg87.fr

Centre Interdépartemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la grande couronne de la région Ile-de-France

15 rue Boileau - BP 855
78000 VERSAILLES CEDEX
Tél. 01 39 49 63 60
aconcours@cigversailles.fr - www.cigversailles.fr

Centre Interdépartemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la petite couronne de la région Ile-de-France

1 rue Lucienne Gérain
93698 PANTIN CEDEX
Tél. 01 56 96 80 80
www.cig929394.fr



Ce document est un calendrier prévisionnel. Des modifications sont possibles : un concours ou un examen professionnel peut être ajouté ou supprimé et des dates ou conditions d'accès peuvent être modifiées, ce qui n'a pas à être justifié et ne peut faire l'objet d'aucune réclamation.

Les services Concours et Examens des centres de gestion ne sauraient être tenus pour responsable des annonces erronées de concours diffusées par voie de presse.